



***Institut de Formation en Soins Infirmiers***

***Institut de Formation Aide-Soignant***

**A l'attention des étudiants infirmiers et élèves aides-soignants,**

Afin d'évaluer l'action publique de la Région Normandie dans le domaine des formations sanitaires et sociales, et pour répondre aux obligations légales sur le suivi des personnes en formation, la Région Normandie a décidé de se doter d'un outil permettant de répondre à ces évolutions et d'exercer au mieux ses compétences.

Dans le cadre de cette démarche, la Région et l'Institut de formation sont amenés à traiter et à partager un certain nombre de données afin de remplir leurs missions de service public. La Région et l'Institut déterminent les modalités techniques de mise à disposition afin d'assurer la transmission des données dans des conditions optimales de sécurité et de confidentialité.

Le fondement de ces opérations de traitement est défini par le décret n° 2017-772 du 4 mai 2017 relatif à l'organisation de l'échange de données dématérialisées relatives à la formation professionnelle entre les organismes financeurs de la formation professionnelle, les institutions et organisme chargés du conseil en évolution professionnelle et le compte personnel de formation qui permet notamment de traiter le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR).

Pour cela, nous devons recenser au mieux les informations concernant nos étudiants et élèves.

Le coupon réponse est à nous remettre avec votre dossier d'inscription.

**INSTITUT DE FORMATION  
EN SOINS INFIRMIERS**  
Centre Hospitalier  
CS 20219 Avenue Pasteur  
76202 DIEPPE CEDEX

Madame Agnès CONARD,  
Directrice de l'IFSI/IFAS DIEPPE

✂

**(à compléter impérativement et à retourner avec la fiche de renseignement ci-jointe)**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur ..... étudiant(e)/élève de la promotion :

IDE Septembre 2022

AS Septembre 2022

- **Autorise**

- **N'autorise pas**

L'institut de formation à communiquer mes données personnelles à la Région Normandie.  
(Rayer la mention inutile)